

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 2 décembre 2019**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 novembre 2019.	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	4
7. Préavis municipal N° 19/2019 : Demande de crédit de CHF 93'000.—TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules.	4
8. Préavis municipal N° 20/2019 : Budget 2020	7
9. Divers et propositions individuelles.....	12
10. Annonce et préavis futurs	14

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil, la Municipalité, la presse et le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 33 membres sont présents, 13 sont excusés et 4 sont absents (Charles Emile Ramel, Nicolas Vuille & Philippe Fouchault).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 novembre 2019.

Le Président informe que le bureau a reçu une demande de modification de la part de M. Hübscher ; en page 5, au niveau de l'intervention de M. Hübscher : Remplacer les « ils » par « la Municipalité ». À la suite de cette remarque, le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre au Conseil qui l'approuve à la majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président informe qu'il a démissionné de ses fonctions annexes, à savoir son poste à la Commission de recours en matière d'impôt ainsi que le poste de délégué suppléant au sein du RAT. Lors du Conseil du 10 février 2020 des élections complémentaires seront mises à l'ordre du jour.

Il informe également que le bureau a reçu la démission de M. Peter Bianchi pour le poste au sein de la Commission de gestion (annexe 1). L'élection du nouveau membre se fera également le 10 février.

Il rappelle aux commissions d'envoyer leur décompte de séances au bureau afin qu'il puisse être pris en considération avant la fin de l'année.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique rappelle que les manifestations à venir sont ; les Fenêtres de l'Avent ; la visite de la Municipalité aux personnes de 80 ans et plus le 5 décembre ; le Noël villageois le 19 décembre, le Feu des sapins le 4 janvier et le Bal du Petit Nouvel an le samedi 11 janvier.

Mme Elvira Rölli n'a pas de communications.

M. Nicolas Ray informe, concernant le plan général d'affectation (PGA), qu'une séance de coordination entre la Municipalité, les mandataires et la commission d'urbanisme a eu lieu où les derniers points ont été vus. À ce jour, le règlement du PGA est avec l'avocat de la Commune qui va le revoir afin de pouvoir envoyer une première version en étude préliminaire au Canton. Le Canton reviendra vers la Commune avec une liste de service que la Municipalité devra consulter. Cette consultation devrait se faire avant l'été 2020, suite à quoi le nouveau PGA ainsi que son règlement seront mis à l'enquête publique pendant 30 jours. Il y aura certainement des oppositions que la Municipalité devra traiter. Puis, lorsque ces points auront été traités la Municipalité pourra présenter le préavis pour le nouveau PGA au Conseil. La Municipalité a espoir de le présenter lors de cette

législature, afin d'éviter qu'une nouvelle Municipalité ne doive s'en occuper car il s'agit d'un sujet sensible et extrêmement complexe à comprendre.

M. Christian Dugon a quatre communications. La première concerne le préavis n° 6/2019 (CHF 175'000) concernant la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom, Prés Morlot 1, les travaux sont terminés avec un retard de trois semaines à cause des intempéries.

La deuxième communication concerne l'église Saint Antoine où il était prévu une réfection de la couverture en raison d'une dégradation importante des tuiles, une expertise a été demandée à un charpentier afin de contrôler l'état de la charpente. Cet examen a révélé une importante faiblesse au niveau de la faîtière. Au vu de l'urgence à effectuer cette réfection, un préavis sera présenté en mai 2020.

La troisième communication concerne le CCS où une étude concernant la sécurité incendie et évacuation du bâtiment est en cours. Une société spécialisée a été approchée qui a développé un projet. Parallèlement, le système informatique doit être adapté. Une coordination étant possible entre ces travaux un préavis sera également présenté lors d'une prochaine séance.

La troisième communication concerne une association locale qui se dénomme R3(Rcube). Cette dernière est représentée par des citoyens de la Commune. Ces derniers se préoccupent du devenir des objets qui sont déposés à la déchetterie. Objets, qui pourraient retrouver une nouvelle vie grâce à ces gens qui comme nous tous constatent les effets négatifs de l'obsolescence programmée. La Municipalité a répondu favorablement à leur projet car les économies sur la gestion des déchets est toujours bien accueillie. Samedi dernier, lors de la distribution des sapins l'association était présente pour présenter leur projet. La Municipalité tiendra au courant le Conseil de l'évolution de cette opération car quelques aménagements devront être mis en place afin de mener à bien cette expérience qui, il l'espère, sera bien accueillie par les citoyens de la Commune. Des informations seront prochainement sur le site de la Commune et dans l'« Info Arzier-Le Muids ».

M. Patrick Hübscher n'a pas de communications.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC n'a pas de communications.

M. Thomas Kriha pour l'AISGE n'a pas de communications.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe que le budget sera présenté lors de la séance du 11 décembre.

Mme Fanny Weinman pour le RAT n'a pas de communications.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle n'a pas de communications.

7. Préavis municipal N° 19/2019 : Demande de crédit de CHF 93'000.—TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°19/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Ivané Ohanessian lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°19/2019 tel que proposé par la Municipalité. Cependant, la commission demande à la Municipalité de mener une réflexion de fond sur la mobilité électrique dans la Commune et souhaite introduire un postulat en ce sens.

M. Hervé Grossrieder informe qu'il a demandé une offre pour un véhicule électrique afin de pouvoir le comparer par rapport au véhicule proposé par la Municipalité. Un véhicule électrique avec les mêmes caractéristiques coûterait CHF 23'009.—y compris la borne de recharge. Ce dernier a une autonomie de 216 km, sa charge est de 33Kw et cela prend 3 heures de le recharger. De plus, les impôts sur les plaques sont de CHF 25.—alors que les impôts du véhicules proposés s'élèvent à CHF 400.--. Il informe également que la batterie coûte CHF 35/mois, qu'en cas de problème elle est remplaçable et qu'il n'y a pas d'entretien sur une batterie. Il souhaite ouvrir la discussion en ce sens et dépendant de ce que ses collègues pensent il demandera un amendement au préavis.

Mme la Syndique rappelle que ce n'est pas dans les compétences du Conseil de demander des offres au nom de la Commune. Elle explique que M. Grossrieder lui avait envoyé une offre pour une voiture électrique et qu'elle l'avait transmise à la Commission ad hoc. Lors de la séance avec la Commission ad hoc ils en ont parlé. Pour le moment la Municipalité souhaite réfléchir à un concept global car il y a déjà eu des demandes pour des installations de bornes publiques.

M. Didier Hermann pense que ce n'est pas une mauvaise idée. Il fait remarquer que le froid fait perdre de l'autonomie à ces voitures.

M. Vincent Grandjean fait remarquer que le choix de type de véhicule est de la compétence de la Commission de gestion.

M. Patrick König affirme les propos de M. Grandjean. Il rappelle que les véhicules sont gardés au moins 10 ans, par conséquent le changement sera reporter de 10 ans. Il trouve intéressant de s'engager maintenant dans une voie qui est l'avenir. De plus, les véhicules qui ont été choisis ne sont pas réputés pour être les plus écologiques. Il propose d'acheter deux voitures et que l'achat de la troisième se fasse après avoir eu cette réflexion.

M. Christian Dugon informe que la Municipalité est intéressée par ce concept. Cependant, il ne pense pas qu'il existe un véhicule tout terrain électrique. De plus, il n'y a pas de garage pour ces voitures qui souffrent l'hiver. Louer un véhicule pendant un an représente également un coût. Il pense que la Municipalité a besoin de temps pour pouvoir présenter un concept global. Il explique que le personnel utilise actuellement leur véhicule privé au travail. Par conséquent, en cas de dégâts l'assurance de la Commune devra payer.

M. Hervé Grossrieder demande si l'employé communal rentre chez lui avec le véhicule.

M. Christian Dugon lui répond qu'en principe le véhicule est stationné sur la Commune, donc au CCS.

M. Inal Uygur souhaite ajouter quelques informations ; un véhicule électrique a plus de peine en hiver mais en été il utilise de l'énergie pour refroidir la batterie. S'il y a une différence, elle est noyée par le fait qu'il s'agit d'une voiture qui utilise de l'énergie beaucoup moins cher. Il indique qu'il charge sa voiture électrique pour CHF 2.-- pour aller jusqu'à Lausanne. Néanmoins, il ne sait pas s'il existe des véhicules électriques qui vont dans la forêt. Il adhère à l'idée que la Municipalité s'oriente vers l'électrique pour l'acquisition d'un prochain véhicule.

M. Nicolas Vout propose de refuser le préavis et attendre la prochaine séance pour présenter un préavis incluant des véhicules électriques.

M. Nicolas Ray informe que dans deux mois la Municipalité n'aura pas un concept énergétique à présenter au Conseil. Pour lui, il est important que la Municipalité puisse prendre le temps d'y réfléchir et pas de faire les choses dans l'urgence. Il demande au Conseil de voter ce préavis et de donner une mission à la Municipalité de leur présenter un concept qui prend en compte tous les besoins des utilisateurs de la Commune.

M. Didier Hermann fait remarquer que les véhicules proposés sont soumis à une taxe carbone. Il explique que si les véhicules sont livrés avant la fin de l'année cette taxe ne sera pas facturée. Il demande si la Municipalité est sûre d'être livrée avant la fin de l'année.

Mme la Syndique lui répond que si le préavis est accepté la Municipalité saura demain si la livraison pourra être effectuée avant la fin de l'année.

M. Patrick König craint que de faire un concept soit dangereux car il peut rapidement devenir obsolète et il faut repartir à zéro. Il pense qu'il faut se lancer petit à petit; avec une borne et un véhicule afin de pouvoir s'adapter au fil des besoins.

M. Christian Brügger entend l'idée de la voiture électrique mais souligne qu'elle pollue aussi; à la construction et au recyclage. Il pense que si la Municipalité fait une étude pour le prochain remplacement de véhicule il y aura plus de choix de modèles sur le marché. Quant à la location des batteries il fait remarquer qu'en cas d'accident le contrat de location continue sans avoir de véhicule.

M. Denis Berger adhère à l'idée que la Municipalité présente un concept global ultérieurement car aujourd'hui la Commune n'est pas prête.

M. Mathieu Ruchat rejoint l'avis de M. König et pense que c'est une opportunité d'essayer avec un véhicule. Il a peur qu'après la mise en place de tout un projet énergétique la Commune n'achète que trois véhicules et que cela ne fonctionne pas.

M. Frédéric Boy revient sur l'offre faite par M. Grossrieder. Il indique que la batterie est de 33kw pour une autonomie de 200 km. À 40 km/h cela représente 4 à 5 heures par jour d'utilisation. Il n'est pas sûr que l'employé communal passe autant de temps par jour dans la voiture. Cela représente environ 12 à 15 heures pour recharger les batteries de 33 kW sur une prise domestique de 230 volts. Il pense qu'il n'y a pas de complexité à utiliser une voiture électrique aujourd'hui. De plus, si le véhicule est destiné à faire beaucoup de petit trajet le véhicule électrique à tous ses sens en termes de durabilité.

M. Hervé Grossrieder pensait que ce modèle, facile à utiliser, permettrait à la Commune de facilement faire sa première expérience avec un véhicule électrique.

M. Didier Hermann fait remarquer que si le préavis est amendé cela ne veut pas dire que la Municipalité va changer de véhicule. Il faudrait retirer le véhicule en question du préavis et voter un préavis pour les deux autres véhicules. Puis, dans un deuxième temps revenir avec un préavis sur le troisième véhicule qui cette fois serait électrique.

M. Vincent Grandjean fait remarquer que l'amortissement prévu est sur dix ans, par conséquent le véhicule est censé durer dix ans. Le vendre avant serait une possibilité mais il n'est pas convaincu qu'avec les nouvelles taxes de carbone il serait facile de trouver un acheteur.

M. Patrick König propose de faire un amendement ; acheter 2 véhicules et de remettre l'achat du 3^{ème} véhicule à l'étude.

M. Ivané Ohanessian informe que la Commission ad hoc a tenu compte des contraintes de la Municipalité ; à savoir qu'à ce jour deux employés utilisent leurs voitures privées. Il y a donc une urgence pour acheter ces véhicules. Dans leur proposition de postulat, aucune étude d'ingénieur n'a été demandée, mais simplement une demande que la Municipalité mène une réflexion de fond sur les objectifs en matière d'écologie de la Commune.

M. Philippe Esseiva fait remarquer que le débat se porte sur une différence de CHF 4'000 CHF et que le budget est de CHF 93'000. Il pense que le dépassement de budget reste largement dans les compétences de la Municipalité.

Le Président demande si les Conseillers souhaitent déposer un amendement.

M. Hervé Grossrieder propose un amendement comme suit : Une demande de crédit de CHF 73'280 CHF pour l'achat de deux véhicules et de refuser l'achat du 3^{ème} véhicule.

Le Président demande si l'amendement est soutenu par au moins 5 conseillers, c'est le cas il passe au vote de l'amendement :

« Une demande de crédit de CHF 73'280 CHF pour l'achat de deux véhicules et refuser l'achat du 3^{ème} véhicule. »

L'amendement au préavis N° 19/2019 est accepté 15 oui, 14 non et 4 abstentions

Le Président demande si le postulat mentionné dans le rapport de la Commission ad hoc doit être déposé par écrit.

M. Ivané Ohanessian lui répond que l'un n'empêche pas l'autre. Il propose que le texte soit rédigé par la Commission ad hoc et de le présenter à la prochaine séance.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote le préavis tel qu'amendé.

Le Préavis N° 19/2019 tel qu'amendé est accepté par 24 oui, 5 non et 4 abstentions

8. Préavis municipal N° 20/2019 : Budget 2020

M. Patrick Hübscher demande l'autorisation de laisser la parole à Mme D'Onofrio Vuille, boursière communale, en cas de besoin, le Président l'accepte.

Il souhaite répondre à quelques questions posées lors de la dernière séance notamment les charges au niveau du poste « Autorités et personnel » et sur le poste « Biens, services et marchandises ». En effet, entre les comptes 2018 et le budget 2020 il y avait une progression cumulée de ces deux postes pour CHF 1'069'000.-- . Il précise d'abord qu'il est difficile de faire une comparaison entre un budget et des comptes. En effet, un budget est une projection financière et les comptes sont une situation comptable arrêtée à un moment donné. Sur les CHF 1'069'000.— il faut attribuer, en 2018, la somme de CHF 837'000.-- . Il rappelle que le budget 2019 a été voté et que la situation n'est pas encore arrêtée puisque les comptes pour l'exercice 2019 ne sont pas faits. Pour les CHF 837'000.-- de progression, 60% en reviennent au compte « Biens, services et marchandises » et 40 % au poste « Autorités et personnel ». Le reste , CHF 231'000 .— pour le budget 2020 dont 64% de progression

s'attribue pour le poste « Biens, services et marchandise » et le reste pour le poste « Autorités et personnel ».

M. Jean-Marie Weyer informe que la commission a proposé quelques amendements dont le but était entre autres de baisser le déficit budgétaire mais surtout de réduire à zéro le cash-flow négatif qui a été généré par ce budget. Un cash-flow négatif engendre qu'à la fin de l'année il faut emprunter pour payer les salaires ce qui n'est pas viable à long terme. Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé avec des charges pour CHF 18'764'404,44 des revenus pour CHF 18'261'421,96 et un excédent de charges de CHF 502'982.48.

M. Patrick Hübscher revient sur la proposition d'amendement. Il demande si l'assemblée connaît la différence entre un budget politique et un budget réel. Un budget politique souhaite par des intentions honnêtes faire passer un message. La Commission des finances est soucieuse que le compte d'exploitation est déficitaire et qu'à cause de cela il faudra peut-être emprunter pour payer les charges courantes. Par conséquent, à cause de ce déficit il y aura d'autres opérations dites comptables et cela augmentera le déficit final. La Commission des finances propose deux choses ; la première est d'augmenter les revenus puisqu'elle a une appréciation différente de certains postes de recettes. La deuxième est de baisser les charges de CHF 143'000.—mais il faut savoir d'où vient cette économie de charge. Il explique que 62% de cette économie de charge vient d'une diminution de l'accueil de jour, le RAT. Il rappelle que la facture annuelle du RAT ne dépend pas de l'exploitation journalière de la Commune. La Commune a une convention avec le RAT qui oblige la Commune à payer quoi qu'il arrive. Dans le cas où l'amendement est accepté au niveau des charges le budget sera de toute façon dépassé car il faut payer cette facture. Il reviendra donc vers le Conseil en indiquant qu'il y a un dépassement de budget et qu'il va falloir voter. Par conséquent, il recommande de ne pas accepter cet amendement au niveau des charges.

M. Vincent Grandjean rappelle au Conseil que ce vote est la seule compétence qu'ils ont afin d'influer ce que fait la Commune au niveau du budget. Il souligne que ce soir, c'est le Conseil qui définit l'argent qu'il met à disposition à la Municipalité.

Mme la Syndique fait remarquer que ce sujet a été largement discuté avec la Commission des finances et que cette facture du RAT devra être payée quoi qu'il arrive.

M. Didier Hermann explique que la Commission des finances avait surtout envie de montrer que la facture du RAT augmente d'environ 20 % chaque année. Peut-être qu'il s'agit d'un début de discussion pour parler de l'avenir de la Commune au sein du RAT.

Le Président commence à passer en revue les rubriques.

1402 -31 proposition d'amendement : « Abandon de la location de la génératrice, l'achat de la tente, manifestation 10 ans et 20 ans ».

Mme la Syndique revient sur la proposition de la Commission des finances de diminuer ce poste de CHF 25'000.--. Elle explique que la Municipalité avait budgétisé l'achat de verres « éco-cup », réutilisables, pour la cantine. Il y avait également deux manifestations ; les 20 ans de la déchetterie et les 10 ans du CCM et il était proposé de réunir ces deux fêtes avec celles du 1^{er} août au « Creux des Abériaux », d'où la location d'une régénératrice.

Le Président ouvre la discussion, il n'y a pas de commentaires.

Mme la Syndique propose de poser un sous-amendement comme suit :

« Réduire le poste 1402-31 de CHF 18'000.—au lieu de CHF 25'000.—. » En effet, cela permettra d'acheter de nouvelles tentes.

Le Président fait voter le sous-amendement : «Réduire le poste 1402-31 de CHF 18'000.—au lieu de CHF 25'000.—. »

Le sous-amendement pour le poste 1402-31 est accepté par 18 oui, 11 non et 2 abstentions

Le Président passe au vote de l'amendement tel que sous-amendé.

L'amendement tel que sous-amendé pour le poste 1402-31 est accepté par 22 oui, 8 non et 1 abstention

2144-11 proposition d'amendement: « Augmentation du poste de GI (annualisation des rentrées 2019 puis divisé par deux) »

M. Vincent Grandjean explique qu'il s'agit de l'impôt sur les gains immobiliers. Il y a une importante diminution de ce poste dû à la mise sous réserve de la Commune, c'est-à-dire moins de vente de terrains et moins de constructions. Pour arriver à ce chiffre la Commission des finances a considéré les gains immobiliers encaissé à fin octobre, les ont annualisés et divisés par deux.

Mme D'Onofrio Vuille explique que les gains immobiliers sont sur les ventes et les achats de maisons et d'appartements existants. Concernant l'amendement proposé, elle informe que les gains immobiliers sont taxés à 50% par la péréquation, c'est-à-dire sur les CHF 72'320.— d'augmentation de revenu CHF 36'160.—partirons à la péréquation.

M. Patrick Hübscher fait remarquer que la Commission des finances a pris en compte les effets des amendements sur la péréquation en page 6 de leur rapport.

M. Frédéric Boy demande quelle est la relation avec la mise en réserve si les GI sont sur des biens immobiliers déjà existant.

Mme D'Onofrio Vuille explique que les biens existants sont vieux. Elle a discuté avec un habitant de la Commune qui a une maison avec un grand terrain dont toutes les propositions qui lui ont été faites ont été refusées à cause de la mise en zone de réserve.

Le Président fait voter la proposition d'amendement sur 2144- 11 : « Augmentation du poste de GI (annualisation des rentrées 2019 puis divisé par deux) »

L'amendement pour le poste 2144-11 est refusé par 18 non, 6 oui et 6 abstentions

3201-3185 proposition d'amendement : « Diminution des travaux à des tiers à CHF 30'000.— »

M. Nicolas Ray informe que la Municipalité propose à l'assemblée de refuser cet amendement pour trois raisons. La première est que ces travaux doivent être faits par conséquent il ne s'agit pas d'une

économie mais de repousser la charge à plus tard. La deuxième est que les dépenses liées à la forêt sont des charges thématiques c'est-à-dire que tout ce qui est dépensé pour la forêt ne sera pas dépensé pour la péréquation. La troisième raison, la plus importante, est que ces « travaux à des tiers » sont des tâches que les bucherons et apprentis n'arrivent pas à faire. Par conséquent, ces travaux sont donnés à des sociétés tiers. Par exemple, certaines coupes dans les pâturages qui sont faites par des machines automatisées ainsi que le débardage. Il précise que ces tiers sont des entreprises locales de la Commune et des communes avoisinantes. Il s'agit souvent de petites entreprises familiales qui travaillent principalement pour les Communes et si ces dernières ne font plus appel à elles, elles n'auront plus de travail.

M. Jean- Marie Weyer explique que ce qui a dérangé la Commission des finances n'était pas le montant mais l'augmentation de 33% par rapport à l'année passée .

M. Vincent Grandjean voit surtout qu'il y a un déficit de CHF 500'000.—et qu'il y a une marge d'autofinancement négative. Concernant le travail donné au tiers, il entend l'argument et il souligne que la Commission des finances ne réduit pas le montant alloué les années précédentes mais l'augmentation.

M. Pascal Voutat souhaite savoir pourquoi il y a une augmentation de 33% .

M. Nicolas Ray explique qu'un gros travail de réouverture de pâturages boisés est en cours. En effet, la forêt avance vite et aujourd'hui il faut ouvrir des zones pas trop propices au bétail. L'objectif est de déboiser des pâturages et ces coupes peuvent être mécanisées d'où l'utilisation de ces entreprises.

M. Patrick Hübscher revient sur l'écart au budget de CHF 30'000.— ; dans le poste « exploitation par des tiers » en 2019 il y avait CHF 200'000.-- , en 2020 le budget est de CHF 210'000.-- , une différence de CHF 10'000.--. Dans le poste « débardage et transport » le budget 2019 il y avait CHF 120'000.—et en 2020 CHF 130'000.—donc un écart total de CHF 20'000.-- .

Le Président fait voter la position d'amendement sur 3201-31: « Diminution des travaux à des tiers à CHF 30'000.— »

L'amendement pour le poste 3201-3185 est refusé par 23 non et 10 oui

710-35 et 710-36 proposition d'amendement: « Diminution de la participation au RAT de CHF 8'157.—et CHF 80'391.--. »

M. Nicolas Ray rejoint les propos précédents de M. Hübscher, la facture du RAT va devoir être payée car la Commune est membre du RAT. Le budget 2020 du RAT a été approuvé à l'unanimité des membres présents sauf une voix ; la sienne. Cela veut dire que tout le monde est ravi du RAT sauf la Commune. Chaque année depuis trois ans, il y eu une augmentation des coûts de participations entre 23-27%. Les premières années cette augmentation s'expliquait proportionnellement par le nombre d'heures d'accueil. C'est-à-dire qu'il y avait plus d'enfants de la Commune qui étaient accueillis au sein des structures. La différence avec le budget 2020 du RAT est qu'il n'y a pas plus d'enfants qui sont accueillis au niveau du réseau mais les charges ont augmenté de 25%. Il s'agit de charges purement administratives et les explications données quant à cette augmentation n'étaient pas claires. De plus, lorsqu'un collègue de Givrins a demandé s'il s'agissait d'un fait unique et que la réponse était négative il va falloir s'attendre à une augmentation de 25% chaque année. Le RAT est une grosse entité qui regroupe beaucoup de communes différentes, en particuliers celles du bas qui ont beaucoup de voix. Par conséquent, les petites communes n'ont pas grand-chose à dire. Il partage

entièrement les craintes de la Commission des finances mais aujourd'hui la Commune ne peut pas faire grand-chose.

M. Nicolas Vout souhaite savoir si dans le cas où il y a plus d'enfants à l'accueil de midi la Commune toucherait plus de subside de la part du RAT.

M. Nicolas Ray précise qu'on parle du préscolaire, c'est-à-dire la nurserie garderie, et du parascolaire, c'est-à-dire l'UAPE (l'accueil du matin, de midi et du soir). Plus il y a d'heures d'accueil d'enfants de la Commune, plus la facture est élevée.

M. Nicolas Vout revient sur le compte 511, « accueil de midi », qui correspond à la cantine scolaire qui a été créée car il n'y avait plus assez de place à l'UAPE. Ce poste crée un déficit d'environ CHF 10'000.—par an. Il demande si c'est vraiment le rôle de la Commune de créer des cantines à midi où est-ce qu'il ne faudrait pas laisser cette responsabilité sur l'AISGE et sur le RAT.

M. Nicolas Ray explique que cela n'est pas possible car l'AISGE propose 60 places à midi et il n'est pas possible d'accueillir les 90 enfants dans les structures actuelles. De plus, les repas à la cantine scolaire ne sont pas subventionnés car ils sont entièrement pris en charge par les parents. Le compte est en déficit car toutes ces structures ne sont pas sur l'année calendaire mais sur l'année scolaire. Cela implique qu'il y a une demi-année de rattrapage et il est convaincu que les comptes 2019 vont montrer un léger déficit et que les comptes 2020 seront équilibrés.

M. Pascal Voutat demande quelles sont les possibilités par rapport au RAT.

M. Nicolas Ray explique que l'accord de l'adhésion au RAT était une décision du Conseil communal. Par conséquent, c'est ce dernier qui décide par une motion qui donne l'ordre à la Municipalité de faire quelque chose. L'autre possibilité serait de faire un postulat pour que la Municipalité mène une étude pour déterminer les différentes solutions.

M. François Esselborn relève qu'au niveau du Conseil il y a des représentants au RAT et que ce n'est que lors du budget que le Conseil a appris que le RAT est sous enquête de la cour des comptes. Il demande, au niveau du RAT et de l'AISGE, quel sont les délais pour quitter ces associations.

Mme Fanny Weinmann répond, en tant que déléguée au RAT, que ces derniers ne se sont pas vantés d'être sous enquête. Par conséquent, elle ne pouvait pas en faire part au Conseil car elle l'ignorait elle-même.

M. Nicolas Ray informe que le délai de résiliation d'adhésion au RAT est de 3 ans et que celui de l'AISGE est de 5 ans.

M. Philippe Esseiva fait remarquer qu'il faudra trouver une autre association à la place qui coûtera peut-être moins cher.

Le Président fait voter la position d'amendement 710-35 : « Diminution de la participation au RAT de CHF 8'157.—»

L'amendement pour le poste 710-35 est refusé par 18 non, 8 oui et 7 abstentions

Mme Natacha Ruffet demande quelles seraient les conséquences si la Commune quittait le RAT.

M. Nicolas Ray explique que de faire partie d'un réseau d'accueil de jours sert à trois choses. La première est que le Canton participe à 30% des salaires de tous les éducateurs. La deuxième est qu'il sert de bourse d'échange pour les places bébés. La troisième est qu'à l'intérieur du réseau il y a un tarif unique.

Le Président fait voter la position d'amendement 710-36 : « Diminution de la participation au RAT de CHF 80'391 .—»

L'amendement pour le poste 710-36 est refusé par 28 non, 4 oui et 2 abstentions
--

Le Président passe au vote du préavis N° 20/2019 tel qu'amendé.

Le Préavis N° 20/2019 est accepté par 26 oui et 6 non
--

9. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Grandjean dépose un postulat, il le lit (annexe 2).

M. Mathieu Ruchat demande quelles seraient les options.

M. Patrick König demande à M. Grandjean si le but du postulat est de se retirer du RAT ou de trouver, au sein du RAT, des alliés pour faire pression sur la gestion actuelle. Si l'idée est de trouver des alliés celui lui paraît positif mais de se retirer du RAT lui paraît compliqué. En effet, de mettre en place une structure d'accueil est ambitieux pour la Commune.

M. Vincent Grandjean précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de sortir du RAT mais d'étudier une alternative. Le premier objectif est de montrer au RAT que la Commune n'est pas convaincue des explications qui ont été donnée à la Municipalité et à la Commission des finances. En effet, personne ne comprend cette augmentation des frais d'administratifs de 25% par année et qui sont appelés à augmenter davantage. Le 2^{ème} objectif est de trouver une solution car un réseau d'accueil peut se faire à partir d'une seule commune et la subvention cantonale pourrait donc être attribuée. De plus, il y a d'autres communes qui seront intéressés par une telle démarche.

M. Nicolas Ray revient sur la question de M. Ruchat et explique qu'il existe des options ; la première est celle évoquée par M. Grandjean à savoir que la loi dit qu'un réseau d'accueil de jour est constitué d'au moins une commune. Cependant, il donne l'exemple d'une commune avoisinante qui a fait son réseau avec une commune et à l'heure actuelle cette dernière est toujours en procès pour savoir si cela marche ou pas. Il a du mal à croire en cette option. La deuxième possibilité serait de quitter le RAT et rejoindre un autre réseau existant. La troisième possibilité serait de réunir les communes mécontentes du RAT et de créer quelque chose de commun.

M. François Esselborn souligne qu'il faut faire attention car ces associations intercommunales diluent le pouvoir des petites communes. Il pense que de se joindre à d'autres communes ou de créer une propre structure n'est pas forcément synonyme de coûts plus élevés.

M. Nicolas Vout explique qu'il a trois enfants dont deux sont à l'AISGE depuis longtemps. Il a discuté avec le RAT et l'AISGE car il cherche une place de garde pour sa fille de trois mois. Pour lui avoir un réseau unique pour la Commune laisserai moins de flexibilité. Il faut donc faire extrêmement attention aux décisions qui vont être prises. Il a également fait des recherches pour trouver des places dans le privé et indique que le coût pour placer un enfant à temps plein représente CHF 2'800.—par mois alors qu'avec un revenu entre CHF 100'000.—et CHF 200'000.—par année le coût est autour de CHF 1'600.— avec le réseau. Par rapport à la cantine scolaire, il explique qu'il a perdu ses droits aux subsides lorsque sa fille a dû quitter l'AISGE par manque de places.

Le Président précise que le postulat concerne le RAT et le but est d'étudier l'opportunité de le quitter. Il demande si l'assemblée soutient le postulat ; il est soutenu. Il passe au vote du postulat.

Le postulat est accepté par 31 oui

M. Olivier Badan demande quel est le nombre minimum de membre qui doivent être présent lors des séances de commission. La réponse est de minimum trois personnes sur cinq.

10. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce que lors du prochain conseil les préavis suivants seront présentés; un pour la canalisation des eaux claires à la gare de le Muids, la zone de réserve communale et peut-être la réfection de la route cantonale gare-Rencontre-Sendys.

M. Claude Rossier demande s'il faut s'annoncer lorsqu'on est intéressé de participer à une commission. Le Président l'encourage de venir s'annoncer sinon la liste des commissions est établie au sein du bureau. De plus, il demande à la Municipalité d'expliquer la fermeture du parking à la gare de le Muids.

Mme la Syndique lui répond que la Municipalité a été informée par le NStCM qu'il souhaitait fermer l'accès au parking pour des raisons de sécurité. Ils ont également installé une caméra pour surveiller la gare car il y a eu un certain nombre de déprédations. La Commune leur a envoyé un courrier pour que le NStCM précise le champ de vision de cette caméra pour qu'aucun enregistrement ne se fasse ailleurs que sur leur territoire ainsi qu'une demande d'explications quant à la fermeture du parking, notamment pour qu'il garde une place pour les personnes à mobilité réduite. Elle informe que le NStCM va revoir toutes les gares de leur ligne, celle de le Muids a été avancée dans les priorités en raison de la construction de l'école de le Muids. Le NStCM veut faire des voies sous gare avec un quai au milieu.

M. Claude Rossier demande si une solution intermédiaire est envisagée pour les usagers.

Mme la Syndique lui répond qu'il n'y en a pas. Elle souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année à l'assemblée et l'invite à déguster la fondue au CCS.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h26

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni